

Affaire Tapie : Christine Lagarde témoin assisté

Après 24 heures passées devant la commission d'instruction de la Cour de justice de la République, l'ex-ministre de l'Économie de Nicolas Sarkozy n'est ni blanchie ni poursuivie.

Même si les responsabilités ne sont toujours pas évidentes, et si l'Élysée a décidé, au nom de la défense de l'État français, de soutenir Christine Lagarde, personne ne peut encore s'estimer indemne dans cette affaire qui n'existerait pas si le bénéficiaire des 403 millions d'argent public ne s'appelait pas Bernard Tapie. Et si la somme n'avait pas été si élevée.

Rappelons que le recours à un arbitrage pour solder l'interminable différend entre l'homme d'affaires et le Crédit Lyonnais lors du rachat d'Adidas était entaché d'un soupçon de partialité des arbitres du dossier, en 2007. C'est la Cour de justice de la République qui peut, seule, statuer sur des affaires concernant des ministres durant l'exercice de leurs fonctions.

Le statut de témoin assisté, décidé hier soir par les trois juges de la



Christine Lagarde, hier.

Cour de justice de la République, fondé sur des indices d'un délit possible mais non prouvé, pèse moins

que la mise en examen. Mais il ne l'exclut pas.

Ainsi, même si elle assure que ses explications ont permis de lever les doutes, une suspicion demeure sur la personne qui est aujourd'hui l'ambassadrice française la plus cotée et la plus influente sur la planète économique et financière.

Une procédure gênante

Même si l'origine de ses soucis n'est évidemment pas de même nature, ce serait fâcheux que le successeur de Dominique Strauss-Kahn au FMI soit à son tour dévalué. D'autant plus que la France, au même moment, ferme une autre vitrine de prestige avec le départ de Pascal Lamy de l'Organisation internationale du commerce (OMC).

La procédure, deuxièmement, peut être gênante pour elle-même. Même

si les anglo-saxons comprennent mieux que nous la notion d'arbitrage, plus vite conclusive qu'un procès, et même s'il n'y a aucun enrichissement personnel, l'affaire, si elle devait durer, peut affaiblir à la longue l'autorité de Christine Lagarde comme patronne du FMI et pour la suite de sa carrière.

Gênante enfin pour une droite en mal d'un vrai leader. La procédure d'arbitrage, initiée par Jean-Louis Borloo ministre, et ancien avocat de Bernard Tapie, a forcément reçu l'aval de l'Élysée dont Christine Lagarde, alors ministre de l'Économie de Nicolas Sarkozy, était une subordonnée. Dans l'hypothèse où elle assume un arbitrage qui demeure contesté, c'est aussi un retour ou un recours pour 2017 qui reste aléatoire.

Michel URVOY.

Hollande suggère des drones de combat

Le président de la République a précisé ses choix en matière de défense devant l'Institut des hautes études de la défense nationale.

L'exercice aurait pu être totalement décevant et se résumer à une paraphrase du Livre blanc sur la Défense. Hier, à l'École militaire, François Hollande a contourné l'obstacle et fermement réaffirmé les orientations de sa politique de Défense.

Certes, le Président n'a guère créé la surprise avec des annonces inattendues. Il a confirmé que l'enveloppe budgétaire du ministère de la Défense restera la même en 2014 à 31,4 milliards d'euros et que, sur les années 2014-2019, 179,2 milliards seront consacrés aux armées. Il a réaffirmé le maintien du format actuel de la dissuasion nucléaire et sa certitude que les 11 % du budget militaire qui y sont consacrés ne sont pas « trop ».

Il a aussi confirmé la suppression de 24 000 postes dans le cadre de la future Loi de programmation militaire, une coupe qui s'ajoute à celle, toujours en cours, qui verra d'ici à 2014 la disparition de 54 000 emplois (pour des gains salariaux quasi nuls). Aux industriels, il a assuré qu'« **aucun programme lancé ne sera arrêté** », ce qui ne signifie pas que les commandes resteront à la hauteur des espérances des équipementiers et des militaires. Il faudra « **dépenser juste** », a résumé François Hollande.



Il faudra « dépenser juste » selon François Hollande.

En revanche, une petite phrase du Président mérite un peu d'attention. Le président de la République a promis des « **équipements ajustés à la réalité des menaces** » dont « **des drones de surveillance et de combat** ». Ce dernier mot témoigne d'une inflexion de la position française qui écartait tout recours à des drones armés. Les expériences syriennes et maliennes ont-ils convaincu l'Élysée de revoir sa position ? C'est probable ; il se pourrait donc que les douze drones MALE annoncés par le Livre blanc soient aptes à tirer des missiles.

Philippe CHAPLEAU.

Tony Meilhon n'est pas « un psychopathe banal »

Devant la cour d'assises de Loire-Atlantique, cinq psychiatres et psychologues ont détaillé, hier, les traits de personnalités d'un « grand déséquilibré qui n'est pas un malade mental ».

Le rire surgit là où on ne l'attend pas. Dans l'étouffante tension de la cour d'assises, il a soudainement parcouru les bancs des jurés et du public, hier matin. Alors qu'il s'essayait à interroger lui-même l'expert psychiatre, l'accusé a parlé de son avocat comme de son... « **assistant** ». Lapsus révélateur de Tony Meilhon, 33 ans. Avec sa connaissance parfaite du dossier, sa maîtrise et sa toute-puissance, il entend conduire sa défense. Il est jugé pour le meurtre de Laëtitia Perrais, 18 ans, en janvier 2011, à Pomic.

Les mieux placés pour décoder les lapsus sont les psychiatres. Tony Meilhon ? « **Psychopathe** », « **sans aucun doute** », lancent les premiers. « **Pas un psychopathe banal** », embraye Roland Coutanceau, psychiatre-criminologue, teintant son diagnostic de « **paranoïa** » et « **mégalo manie** ».

« Une astuce pour se protéger »

Le Dr Vincent Alric observe chez cet homme, exempt de « **culpabilité et d'empathie** », « **une violence infiltrée de sadisme** ». Sadisme ? « **Le besoin d'éprouver la souffrance sur le corps d'un autre** ». Il dessine un accablant portrait : « **Impulsif, instable, violent** » avec « **une haute estime de lui** ». L'intéressé encaisse sans ciller, fidèle à l'image qu'il propose depuis mercredi.

Le psychologue Fulbert Jadech revient sur le bluff de Tony Meilhon pour échapper à sa responsabilité pénale. « **Il a simulé la pathologie mentale au cours de l'expertise**, c'était



Roland Coutanceau, expert psychiatre-criminologue, ne croit pas au nouveau scénario de Tony Meilhon : « Une astuce pour se protéger. »

assez manifeste. Il essayait d'avoir le regard dans la vague... » Pourtant, Tony Meilhon pensait être préparé. En cellule, pour nourrir son rôle, il regardait des émissions « **genre Faites entrer l'accusé** »...

Tony Meilhon « **ne supportait** » pas qu'on lui dise non, sous peine de « **pétage de plombs** », selon les mots de son frère. Un expert voit dans

son rapport aux femmes et son intolérance à la frustration un possible mobile au crime. Mais que penser de la nouvelle version de l'accusé, imputant à un « **Monsieur X** » le découpage du corps de Laëtitia ? Roland Coutanceau pense à un « **scénario écran** » comme il en a tant vu « **dans les affaires les plus graves. Une énième astuce pour se protéger, pour masquer**

ce qu'il ne peut reconnaître. » Dans l'œil de l'expert, « **cette posture – irritante pour la société – traduit finalement son côté humain** ». D'ailleurs, Tony Meilhon, paumé, a confié à un médecin : « **Depuis toujours, je ne fais que suivre le mouvement. Est-ce le bon ou le mauvais chemin ? Je ne sais jamais.** »

Thomas HENG.

Le bouddhisme est en fête ce week-end

Les différents courants de cette religion se rassemblent, autour du thème de l'éthique et de la compassion (1).

Trois questions à...

Marie-Stella Boussemart.
Présidente de l'Union bouddhiste de France.



Que représente le bouddhisme ?

On estime qu'il y a, en France, un million de pratiquants, dont un peu plus des deux tiers sont d'origine asiatique, et cinq millions de sympathisants. Il existe deux centres importants dans l'Ouest, dans le Morbihan et dans l'Orne. Parmi ceux qui fréquentent les pagodes et les centres bouddhiques, il y a une grande part de personnes intéressées, mais qui ne vont pas nécessairement se convertir. Le socle commun aux différents courants du bouddhisme repose sur les valeurs d'éthique, de compassion et de sagesse. C'est une religion très atypique pour nous occidentaux, car il n'y a pas d'idée de dieu créateur. Ce n'est pas une religion révélée.

Comment expliquez-vous sa bonne image ?

La non-violence qu'il offre y est pour beaucoup, surtout dans notre société agitée. Même si tous les bouddhistes ne sont pas non-violents... La méditation attire aussi de nombreuses personnes. Et de grandes figures comme le Dalaï-lama ou Thich Nhat Hanh contribuent à cette image positive.

Vous ne vous êtes pas opposée explicitement au mariage gay ?

Pour nous, le mariage est une union civile et pas un sacrement. Nous estimons, et a fortiori en France, dans le respect de la laïcité, que c'est l'État qui légifère et pas les religions. Nous n'avons pas de dogme. C'est l'éthique qui importe et l'éthique est très liée avec la législation d'un pays à un moment donné. Nous ne sommes pas non plus homophobes. En revanche, certaines pratiques sexuelles sont plutôt déconseillées. Nous enseignons l'éthique et chacun fera ce qu'il pourra. On ne demande pas d'être parfait.

Recueilli par François VERCELLETTI.

(1) www.bouddhisme-france.org

La France en bref

Il avait violé sa fille : douze ans de réclusion

Un homme de 47 ans a été condamné, hier, en fin d'après-midi, par la cour d'assises de la Sarthe, à une peine de douze ans de réclusion criminelle. Jugé depuis jeudi, il a été reconnu coupable de viols et d'agressions sexuelles sur sa fille aînée. Il a également été condamné à un retrait total de son autorité parentale sur celle-ci. Elle avait 13 ans et demi

quand elle a accouché sous X, en mai 2011, d'une petite fille née de la relation incestueuse. Les faits avaient commencé à partir de 2004 quand la victime avait l'âge de 6 ou 7 ans. Ils s'étaient poursuivis jusqu'au terme de la grossesse, qu'aucun membre de la famille n'avait apparemment soupçonnée.

Le Mediator « aurait dû être retiré en 1997 »

« Les laboratoires Servier auraient dû spontanément retirer le Benfluorex en 1997 », a expliqué, hier, au procès de Nanterre, le professeur Philippe Lechat, expert en pharmacologie. Il a dirigé, de 2007 à 2012, l'évaluation des médicaments à l'Agence française de sécurité sanitaire (Afsaps). Le Mediator, nom commercial du Benfluorex, ne sera retiré que douze ans plus tard ! En 1997, Servier retire deux de ses médicaments : l'Isoméride et le Pondéral,

deux anorexigènes à l'origine de valvulopathies et d'hypertension artérielle pulmonaire (HTAP). Le Benfluorex appartient à la même famille. En 1999, nouvelle alerte. Le médicament est sur la sellette en Italie. L'Afsaps signale onze cas d'HTAP. « Servier, affirme Lechat, minimise, occulte. » Mais la défense, elle, pointe au contraire la responsabilité des autorités sanitaires dans le retrait tardif du médicament.

Au 1^{er} mai, un nombre record de détenus

L'Administration pénitentiaire a fait ses comptes. Au 1^{er} mai, 67 839 personnes étaient écrouées en France, dont 16 987 prévenus en attente de jugement. Autre chiffre record, celui des jeunes incarcérés : 771 mineurs,

soit 1,1 % du total. La capacité d'accueil est de 50 852 places. Il y a sept mois, dans une circulaire, le ministère de la Justice invitait les parquets à faire des aménagements de peine une priorité.

Depardieu ivre en scooter : décision le 21 juin

L'affaire avait été renvoyée trois fois. Hier, le tribunal correctionnel de Paris a pu enfin évoquer le dossier, en l'absence de l'acteur qui tourne actuellement en Tchétchénie. En novembre, Gérard Depardieu avait été contrôlé dans le XVII^e arrondissement de Paris. Il circulait en scooter, avec une alcoolémie de 1,8 g (pour un taux légal de 0,5 g). Le parquet ne l'a pas ménagé. Il a requis la peine quasi maximale : 4 000 € d'amende et une suspension de permis pendant dix mois. Le jugement a été mis en délibéré au 21 juin.



Gérard Depardieu sur son scooter, en janvier.

Enfants disparus : un numéro de téléphone peu connu

Le 116 000, le numéro européen gratuit d'assistance au service des enfants disparus, est encore trop peu connu. Cette plate-forme fonctionne sept jours sur sept, et 24 heures sur 24. Le Centre français de protection de l'enfance gère cette ligne. Il

conseille et soutient les parents. L'an dernier, 49 292 fugues ont été recensées, pour 11 674 disparitions inquiétantes, dont 598 concernaient des mineurs et 439 des enlèvements par un parent. En moyenne, un enfant disparu par an n'est jamais retrouvé.

Il meurt en volant sans doute se filmer sur le métro

Selon les premiers éléments de l'enquête, deux garçons d'une vingtaine d'années se sont arrimés, jeudi soir, à une rame de métro à la station Denfert-Rochereau, à Paris. Durant le trajet, l'un est monté sur le toit. Mais, en se relevant, il a percuté de plein fouet un

tunnel, avant la station Edgar-Quinet. Il est décédé quasiment sur le coup. Son camarade, bouleversé, a été hospitalisé. Les policiers ont retrouvé une caméra sur place. Ils pensent que le duo voulait se filmer, puis diffuser le film de « l'exploit » sur le Net.

Emmanuelle Bayamack-Tam

Si tout n'a pas péri avec mon innocence

EMMANUELLE BAYAMACK-TAM

Le prix Ouest-France Étonnants Voyageurs

Emmanuelle Bayamack-Tam

Kimberley surnage au milieu d'une famille nombreuse. Elle a compris que sa mère égocentrique et son père immature ne pourront jamais remplir leur rôle. Alors, elle travaille à l'école et s'occupe de ses petits frères... À l'adolescence, elle s'éloigne de cette maison de fous. Jusqu'au jour où son frère décide d'en finir.

Événement

Prix du Roman 2013
Ouest-France Étonnants Voyageurs

parrainé par
Salaün
Nouveaux horizons du monde.

Saint-Malo Étonnants Voyageurs

ouest france